

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 037-213700727-20230404-DCM\_2023\_041-DE

**2023-041**

SEANCE DU **MARDI 28 MARS 2023**

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

*Le mardi 28 mars 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 21	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

### **PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

### **ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Anne LUMEAU À Jean-Luc DUPONT, Jean-Marc NARDI À Jean-Jacques BILLARD, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Jean-François DAUDIN À Patrick GOUPIL, Laurent BAUMEL À Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ À Frédéric DAVIET.

### **ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ.

**SECRETARE DE SEANCE :** Françoise BAUDIN

## **Versement d'une subvention exceptionnelle à l'école Claude Monet**

Dans le cadre des sorties scolaires, la Ville peut être amenée à verser des subventions exceptionnelles pour participer financièrement au projet mené.

En janvier 2023, l'école Claude Monet a sollicité la ville de Chinon pour la prise en charge d'un déplacement en train via la SNCF.

La SNCF, dans la réservation des billets, demande un paiement dans les 24 heures, ce qui n'est pas possible pour la collectivité du fait des règlements par mandat administratif.

L'école Claude Monet a dû régler les frais afin de concrétiser le projet de déplacement à Tours avec les enfants pour assister à la représentation « Concert pour les petites oreilles » au Grand Théâtre et visiter le musée des Beaux-Arts.

L'école Claude Monet a donc sollicité la Ville de Chinon pour le versement d'une subvention exceptionnelle imputer sur le budget alloué pour le transport.

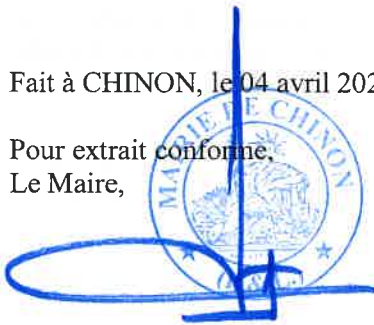
Il est ainsi proposé que la Ville de Chinon rembourse la Coop Scolaire Ecole C. Monet pour la prise en charge de cette dépense.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ :*

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à la Coop Scolaire Ecole C. Monet pour un montant de 186 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait à CHINON, le 04 avril 2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 19/04/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage